

X^e colloque du GDR 2539

« Les entreprises sous l'Occupation »

**Les entreprises françaises, l'Occupation
et le second XX^e siècle**

Metz, 22 – 23 octobre 2009

**Compte-rendu rédigé par Régis Boulat (université Pierre
Mendès France, Grenoble)
et Françoise Berger (IEP Grenoble).**

Olivier Dard se réjouit d'accueillir le dixième et ultime colloque du GDR et, rappelant le rôle pionnier du colloque de Besançon sur l'Occupation, l'État et les entreprises en 1979 qu'il avait coorganisé avec Jean-Claude Daumas et François Marcot, souligne le chemin parcouru et l'enrichissement constant des problématiques sur ce thème et de la bibliographie grâce à de nouvelles thèses. Il salue également la présence de collègues européens ou américains et remercie un certain nombre de financeurs (CNRS, université de Metz, Communauté d'agglomérations de Metz). De son côté, **Hervé Joly** souligne que Metz et la Lorraine incarnent, via le concept de région transfrontalière, une construction européenne en rupture avec le passé dans ses principes, mais pas nécessairement dans ses acteurs ou ses pratiques. Il revient également sur la problématique du colloque : à la Libération, y avait-il, avec de gros guillemets, du « bon », ou du moins du « durable », à garder de ces « années noires » d'occupation ? N'ont-elles pas permis de développer, sous la contrainte de la pénurie, des formes nouvelles de production, de recherche, de collaboration technique avec l'industrie allemande et d'expérimenter le rôle accru de l'État grâce à l'économie dirigée ? Qu'en est-il resté sur la moyenne durée ? Après avoir salué la présence des « pères fondateurs » du GDR, il passe la parole à **Philippe Verheyde** qui revient sur la problématique du 10^e colloque du GDR qui offre la particularité de rassembler à la fois des « vieux Romains », présents dans le GDR depuis l'origine, et des « jeunes cyclistes », que les organisateurs sont heureux d'accueillir ici pour la première fois. Cet amalgame témoigne d'une véritable fidélité, mais aussi de l'intérêt que suscitent encore les travaux du GDR après huit années d'activité. Il paraissait en effet légitime pour le GDR de se poser la question des conséquences à moyen/long terme des années d'occupation et de replacer cette période courte dans un temps plus long pour les entreprises. Au cours des neuf précédents colloques du GDR, nombre des interventions s'appuyaient sur les conditions qui ont prévalu avant-guerre, mais peu se sont penchés sur le devenir à moyen terme de cette période, à part le colloque sur l'épuration. Si la réflexion menée sur l'amont est pertinente, ne serait-ce qu'en raison de l'accès par les archives, il est temps de porter un regard sur l'aval. Quel est le poids de la guerre et de l'Occupation sur les entreprises (échelle micro ou méso) dans les années 1950 et 1960 ? La question n'est pas simple, car elle implique de séparer les éléments de la conjoncture de ceux issus de la guerre directement et elle nécessite de chercher des comparaisons (Première Guerre mondiale, en particulier) et des contre-exemples.

Dans une communication intitulée « **L'économie en transition, comment sortir d'une économie contrôlée ?** », **Kenneth J. Mouré (université d'Alberta, Canada)**, qui prend appui sur les cas français, britannique et américain pour éclairer les stratégies suivies à la Libération, rappelle que les contrôles économiques sont essentiels pour des pays en guerre totale et que le succès des mobilisations économiques de la Deuxième Guerre mondiale sont impressionnants après les problèmes des années 1930 tant dans les pays alliés qu'en Allemagne ou au Japon. Ce contrôle n'est pas sans inquiéter les contemporains. Aux États-Unis, qui connaissent une situation exceptionnelle en 1945 (ils produisent 50 % des biens manufacturés du monde), le principal souci est celui d'un enchaînement boom/récession. Si l'accord se fait quant à la nécessité de construire un monde stable d'un point de vue économique et monétaire, les économistes ne sont pas d'accord quant à la façon de convertir l'économie de guerre en économie de paix, ce qui montre que l'administration Truman est plus divisée que celle de Roosevelt. Le rapport de force entre le « Big Business » (*National Association of Manufacturers*) qui n'a jamais accepté le New Deal et sort renforcé du conflit et les syndicats ouvriers qui réclament des mesures favorisant une consommation différée pendant la guerre est perceptible dans différentes mesures : la fin des contrôles des prix et du rationnement, le *Full Employment Act* finalement approuvé en 1946 dans une version appauvrie, les débats autour de la réforme du système de santé. En Grande-Bretagne, où la mobilisation économique a été plus forte, la situation est plus grave en raison du coût de la guerre et de l'ampleur des destructions. Si, de 1938 à 1943, le PIB par tête a augmenté, le chômage baissé et les dépenses de l'État ont été multipliées par 7, les exportations ont chuté de

70 %, et les besoins élémentaires n'ont été couverts que grâce à des emprunts puis au prêt-bail. La fin de la guerre qui entraîne la fin brutale de ce dernier signifie la ruine économique du pays et rend un nouvel emprunt nécessaire. Mais la période a permis l'émergence d'un consensus solide quant au rôle de l'État (rapport Beveridge) et se traduit par la victoire des travaillistes en 1945 après une campagne sur le système national de santé et sur le rôle de l'État, les conservateurs étant assimilés au chômage et à la stagnation des années 1930. Churchill a beau prédire l'arrivée d'une « Gestapo » du contrôle économique, celui-ci est maintenu sans parvenir toutefois à empêcher le développement du marché noir ; Atlee n'en opère pas moins la conversion avec succès, alors que l'emprunt de 5 milliards de dollars de 1945 est épuisé en deux ans. La situation est encore pire dans un pays comme la France, où l'Occupation a fait suite à dix années de récession et de sous-investissements. La Libération ne restaure même pas le nécessaire, encore moins l'abondance et les contrôles subsistent. De plus, la légitimité du système de contrôle élaboré par la Troisième République et poursuivi sous l'Occupation est remise en question, ce contrôle étant perçu comme anti-national. Ce rapide survol permet de tirer quelques conclusions : le maintien des contrôles après la guerre est une nécessité liée à la situation économique et c'est plus un moyen qu'un but ; la légitimité est essentielle pour avoir des contrôles efficaces ; l'équilibre est difficile entre contrôle et développement.

De son côté, **Jean-François Eck (université Charles de Gaulle Lille III)** fait œuvre de démythification en revenant sur « **L'introduction de la collégialité dans le droit français des sociétés, un héritage des années d'Occupation. À la recherche d'une influence allemande ?** » Après avoir rappelé que les formes juridiques vont de pair avec les techniques de fabrication et de gestion et que le monde du droit est influencé par celui des pays étrangers, comme l'atteste le rôle du modèle allemand de 1892 dans l'introduction en France de la SARL en 1925, il pose plusieurs questions importantes : en est-il de même pour la loi sur les SA ? Les lois de Vichy de 1942-1943 qui institutionnalisent le PDG sont-elles la transposition du *Führerprinzip* ? Quid de la loi de 1966 ? Pour J.-F. Eck, les sources (archives parlementaires ; archives du CNPF ; papiers de René Capitant, auteur d'un amendement à la loi de 1966) tendent à montrer que l'introduction de la collégialité dans les SA n'est qu'un élément d'un processus de refonte juridique entamé sous l'Occupation et dans lequel l'influence allemande pèse, au final, assez peu par rapport aux logiques des acteurs français. Dans un premier temps, il détaille le processus de refonte du droit des sociétés sur un temps long dans lequel l'Allemagne est un repoussoir initial avant d'être un modèle tardif. Si, dès 1941, est créée une commission de cinq membres auprès du ministère du Commerce pour faire une proposition de réforme de droit des sociétés, à la Libération tout reste à faire et en 1948, une commission de douze membres (statisticiens, juristes, etc.) se réunit au ministère de la Justice. En 1961, le garde des Sceaux Edmond Michelet la remplace par un groupe de travail restreint dirigé par René Pleven dont le travail débouche sur un code des sociétés de 600 articles. Las, son successeur Jean Foyer décide de tout refondre car il est sensible à la volonté d'harmoniser la législation des pays du Marché commun et de respecter la constitution qui dissocie législatif et réglementaire. Le nouveau texte déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en 1964 fait l'objet d'une proposition d'amendement de R. Capitant qui veut distinguer les fonctions de direction et de contrôle, afin de favoriser la réforme de l'entreprise. La bataille qui s'engage se solde par la loi du 24 juillet 1966 qui traduit la défaite de Capitant et montre que les acteurs concernés sont peu sensibles à l'influence allemande. En effet, pour les gaullistes « de gauche », la collégialité est une machine de guerre destinée à rééquilibrer les pouvoirs dans l'entreprise au profit des salariés ; de son côté, Capitant, peu familier du droit commercial, veut des réformes politiques pour souder la Cinquième République autour du général. Peu d'influence allemande, mais des références à des auteurs français prônant l'association capital-travail ou des coopératives ouvrières. Cette bataille suscite l'hostilité du patronat organisé (au lendemain de la charte libérale de janvier 1965) et la commission de politique économique du CNPF présidée par Emmanuel Mayolle (où l'on retrouve Henri Fayol jr. et Pierre de Calan) fait de l'abrogation de l'amendement un préalable (Aimé Aubert qui dirige le service des études juridiques montre son

pouvoir d'intervention auprès des parlementaires) et prive d'influence les quelques patrons d'opinion contraire, proches du monde germanique (Jean Wenger-Valentin ou Jean-Arthur Varoquaux). De leur côté, les juristes et les praticiens du droit sont peu sensibles au modèle allemand : leurs abondantes publications révèlent un fonctionnement et un raisonnement en circuit fermé. Ils se posent le problème de la nature juridique de l'entreprise et se divisent entre contractualistes (l'entreprise est fondée par contrat) et institutionnalistes (l'entreprise est une institution). La figure tutélaire est celle du doyen Georges Ripert pour qui, dans les *Aspects juridiques du capitalisme moderne*, « la SA [est un] merveilleux instrument du capitalisme moderne ». Ainsi, le modèle germanique aurait marqué à plusieurs reprises le droit des sociétés français (Occupation, loi de 1966), mais les formules allemandes n'ont, à la lumière de ces sources, qu'une influence ténue. Malgré les contacts de plus en plus intenses entre les deux économies, l'influence germanique sur le droit des sociétés françaises est une histoire d'occasions manquées.

Dans une communication consacrée à « **L'Occupation, frein ou moteur de l'harmonisation des pratiques comptables françaises au XX^e siècle** », **Béatrice Touchelay (université Paris XII)** aborde des questions politiques et techniques pour lesquelles l'Occupation fait figure de moment charnière. Quid de l'influence allemande dans l'introduction du Plan comptable de 1942 ? Les pratiques des entreprises s'en trouvent-elles modifiées ? Qu'en est-il de la définition de la profession de comptable ? Finalement, on ne note pas de grands changements dans les pratiques avant les années 1960 et surtout 1970 où, enfin, des bilans sont établis sur le modèle du plan comptable normalisé de 1957. L'auteur revient d'abord sur les « débloqués » de l'Occupation. En effet, depuis la Première Guerre mondiale, un certain nombre de dirigeants patronaux ou de professionnels de la comptabilité, mais aussi l'État s'inquiètent du caractère fantaisiste des bilans. L'entre-deux-guerres voit l'imposition de la même année comptable pour tous et des tentatives pour organiser la profession des comptables (brevet d'expert comptable, 1927), et en 1934-1935 une volonté de limiter les bénéfices des fournisseurs de la Défense nationale, dans le cadre du plan de réarmement qui implique des règles et un contrôle. C'est pendant l'Occupation, période bénie pour le chiffre pour différentes raisons, qu'est finalement créée la Commission du plan comptable (en 1941) qui aboutit à la réforme d'avril 1942. Si ce plan comptable s'inspire des travaux allemands des années 1920 (plan moniste, pas dualiste qui intègre le bilan et le compte de résultats et introduit les aspects financiers avec la comptabilité analytique), il n'est toutefois pas dicté par l'occupant et il n'est pas rendu obligatoire. Si le Plan est un succès de librairie, il n'est toutefois pas appliqué, sauf dans le secteur aéronautique, car ce sont les comités d'organisation qui sont chargés de le faire adopter dans leurs secteurs respectifs. À la Libération, sous l'influence du patronat, ce Plan qui passe de toute façon pour être d'inspiration allemande, est révisé (1947). L'époque est alors au développement de l'information économique. B. Touchelay souligne également le rôle de Jean Benoit envoyé par le CNPF aux États-Unis. Si, finalement, c'est la loi de 1959 qui impose ce que Vichy n'a pas réussi à développer, les résistances patronales sont telles que la généralisation n'est effective que dans les années 1970. Ce sont les organisations patronales qui sont chargées de définir des guides comptables censés s'appliquer à la profession et, tous les ans, on vote un amendement à la loi de 1959. C'est donc par la contrainte, et au moment de la charte libérale du CNPF, que les entreprises doivent suivre les prescriptions du plan comptable pour déclarer leurs bénéfices.

De son côté, **Claude Malon (université Paris-Sorbonne, Paris IV)** veut vérifier si la guerre et l'Occupation ont modifié le paysage industriel du textile en Seine-Inférieure (« **La sortie de guerre du textile normand 1944-1957** »). Il constate, d'une part, que l'adaptation-contrainte n'a pas modifié considérablement la démographie des entreprises cotonnières et lainières, ni compromis la Reconstruction alors que, d'autre part, on assiste à partir de 1952, à un processus de désagrégation menant au déclin au fur et à mesure que les échanges se libèrent et que s'ouvrent les marchés coloniaux. L'auteur dresse d'abord un état des lieux sur la durée de l'espace textile

normand et de ses entreprises : si le secteur pèse 13 % de la production cotonnière et 5 % de la production lainière au début des années 1950, la Seine-Inférieure comprend à elle seule deux tiers des entreprises du coton et 80 % des entreprises de la laine, soit 111 entreprises en 1940 contre 92 entreprises en 1951. Dix cas d'aryanisation sont à noter ainsi que 22 condamnations pour profits illicites. Entre 1960 et 1967, 52 usines ferment. L'auteur revient ensuite sur les effets immédiats de la guerre et de l'Occupation : les usines sont touchées par du chômage partiel alors qu'il y a pénurie de main-d'œuvre ; la concentration industrielle est compensée par la création d'ateliers de tricotage ; les commandes allemandes sont traitées dans une trentaine d'usines cotonnières et lainières. Pour évaluer l'importance de l'activité pour l'Allemagne, C. Malon utilise moins les rapports des Renseignements généraux que les archives du comité départemental de confiscation des profits illicites qui permettent de voir que la production destinée aux populations civiles n'a pas disparu au cours de la période. En 1945, rien ne permet de dire que le textile normand est compromis à long terme. Pour finir, l'auteur décrit la structure et la conjoncture, de la Reconstruction au « grand déclin ». Si la Reconstruction est une période d'embellie, la reprise doit être relativisée par l'état du matériel. Parallèlement, le patronat local, qui se désole des choix du Plan, entonne un discours victimaire ou de résistance au changement qui conduit à manifester de l'hostilité envers l'Europe en construction. Devant la progression des tissus italiens, le Syndicat général de l'industrie cotonnière s'alarme. Une sorte d'union sacrée se réalise à l'échelle régionale pour que le textile soit exclu des accords de libre-échange, d'autant plus que le Marché commun signifie aussi la fin du marché colonial protégé. Face à une inexorable désindustrialisation, le discours protectionniste n'est pas efficace et les méthodes destinées à augmenter les rendements ne résolvent pas les problèmes de débouchés. À l'heure du Traité de Rome, beaucoup d'entreprises sont déjà mortes ou en grandes difficultés : les effectifs ont baissé drastiquement dans le coton comme dans la laine. En 1975, année de la fin de Blin & Blin, Elbœuf n'est plus qu'un cimetière d'usines. Ainsi, la guerre n'a pas directement provoqué la fin du textile normand, l'effet de la libération des échanges a été bien plus cruel.

Dans sa communication sur les mines de potasse d'Alsace (« **De l'Elsässische Kaliwerke à l'Entreprise minière chimique** »), **Jean-Marie Kuppel (université de Haute-Alsace)** rappelle d'abord les accords de Lugano qui, en 1926, établissent un partage du commerce de la potasse entre sociétés commerciales allemandes et françaises (Allemagne 60 % et France 40 %), avant d'évoquer l'Occupation qui modifie le paysage économique alsacien. La nouvelle direction allemande réunit plusieurs entreprises pour créer l'Elsässische Kaliwerke alors que la loi du 23 janvier 1937 sur l'organisation de l'industrie potassique est supprimée. La Société commerciale d'Alsace est placée sous séquestre et l'accord franco-allemand d'octobre 1940 lui attribue le marché français et celui des colonies, mais lui enlève le reste du monde. Le *Gauleiter* Wagner songe à regrouper les mines alsaciennes avec les mines du pays de Bade voisin. Cette nouvelle organisation est efficace puisque les mines, qui n'ont subi aucun dégât en juin 1940, reprennent très vite leur production qui atteint des records en 1942-1943. Vu de Paris, André Fanton d'Andon, ancien directeur des Mines de potasse d'Alsace, suit la situation et pense déjà à l'après-guerre, dès 1943. À la Libération de Mulhouse en 1944, il est nommé directeur général des Mines de potasse d'Alsace : l'unité de gestion mise en place par les Allemands est conservée et la remise en route rapide se fait grâce aux fonds de la société commerciale en zone non occupée sur lesquels les Allemands n'avaient pas mis la main. Parallèlement au marché français, les sociétés françaises se tournent vers le marché allemand en tentant de prendre le contrôle de l'organisme chargé de vendre de la potasse (mais en opposition aux Soviétiques qui contrôlent 60 % des mines de potasse allemandes). En 1953, une société unique de vente pour les zones d'occupation françaises et anglaises est créée. L'idée d'une holding, mise en place pendant la guerre par les Allemands, est reprise en 1967 par les Français dans le cadre d'une réorganisation de l'industrie chimique afin de la rendre plus compétitive sur le marché international, face à la concurrence russe et canadienne (création de l'Entreprise ministère et chimique – EMC). En 1970, les deux bassins potassiques allemands de la RFA s'unissent pour former la société Kali und Salz (aujourd'hui deuxième

producteur mondial d'engrais) qui signe un accord de commercialisation avec EMC, dénoncé par Bruxelles en 1973 au nom de la loi sur les cartels. Néanmoins, les relations franco-allemandes de la potasse perdurent au sein de sociétés communes d'exploitation au Canada et de commercialisation de la potasse dans le monde entier.

Olivier Kourchid (CNRS CHS), propose une réflexion sur les charbonnages dans l'après-guerre : « **De l'Occupation à la Libération et aux nationalisations : anticipations du second XX^e siècle par les Charbonnages de France et le bassin du Nord-Pas-de-Calais** ». Sous l'Occupation, sur fond de grande pénurie qui se poursuit après la Libération, le comité d'organisation des industries et des combustibles minéraux solides (COICOMS) encadre la production, les prix et le transport. L'ordonnance d'octobre 1944 suspend les présidents et les directeurs des houillères du Nord-Pas-de-Calais et institue un régime d'administration provisoire. En décembre 1944, une deuxième ordonnance fonde les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais (HNNPC) ; enfin, la loi de mai 1946 institue les établissements publics des Charbonnages de France. Dans son travail sur les restructurations de la Libération, O. Kourchid s'est intéressé, d'une part, au problème du renseignement, orienté vers la prévision, et, d'autre part, à la mise en œuvre de la rationalisation. Lors des nationalisations de mai 1946, il y a prise en compte des évolutions d'un marché dans un contexte d'internationalisation. On mise en particulier sur certaines unités, parmi lesquelles les mines de Lens, les plus modernes. Les changements dans les méthodes de production et d'organisation, anticipés pendant la guerre et influencés par la tradition X Mines, sont le fait d'un groupe de jeunes ingénieurs dits de la « secte Bedaux » qui se réfère à un système de paiement assez complexe qui tend à renforcer la productivité individuelle. Ce système est réintroduit de manière plus ou moins masquée et le salaire à la pièce est rétabli en janvier 1945 dans le Nord-Pas-de-Calais. Il y a également mise en place d'une organisation scientifique du travail, mais aussi ouverture vers la prise en compte des demandes ouvrières. En effet, si dans un premier temps, les comités sociaux ne sont qu'illusion, ils appartiennent déjà à un ensemble intégré, en parallèle avec les comités interprofessionnels, et ils sont un premier pas vers la réalité des comités d'entreprise, car, malgré le simulacre d'élections en avril 1944, où l'on réunit pour la première fois la « famille du sous-sol », ils deviendront la base d'une participation ouvrière effective.

Dans sa présentation des « **Ets Alfred Isautier pendant la Deuxième Guerre mondiale** », dans laquelle elle souligne la réactivité et l'anticipation d'une entreprise sucrière familiale, **Julie-Caroline Mathieu (Université de la Réunion, CRESOI)** illustre la manière dont quelques familles réunionnaises ont façonné le paysage de l'industrie sucrière basé sur des vastes propriétés. Si les Isautier sont implantés sur l'île depuis 1832, leur activité ne prend de l'ampleur qu'au début du XX^e siècle. À partir de juin 1940, le ralliement du gouverneur de l'île à Pétain entraîne un blocus anglais et une détérioration de la situation économique : les importations sont suspendues (six bateaux en 1942) et l'arrachage des cannes est programmé. Dans ce contexte, comment une petite entreprise dirigée « au fil de l'eau », selon le rendement de la canne et les campagnes de fauchage, se développe-t-elle ? J.-C. Mathieu revient d'abord sur l'adhésion des Isautier à Vichy (1940-1942) qui se caractérise par des valeurs communes : maréchalisme tropical, conservatisme inspiré du catholicisme social, travail, famille et patrie les animent. Pendant deux ans, Alfred s'implique dans l'administration de Vichy (maire de la commune de Petite-Île en 1941, membre du conseil local chargé de mettre en place la politique économique) alors que, en 1941, son fils Paul-Alfred est conseiller municipal de Saint-Pierre puis premier adjoint en 1942. Si toute la famille s'implique dans la Révolution nationale via la Garde du Maréchal, elle participe également à la lutte contre la pénurie, due à l'absence de liaisons avec la métropole et aux rares échanges avec Madagascar, et au développement d'une industrie de secours. En novembre 1942, l'entrée dans la France libre, qui se fait au prix d'une petite fusillade à Saint-Denis, est un tournant radical pour la famille. Le gouverneur Aubert n'est pas arrêté, mais tous les organes de propagande et les arrêtés pris sont supprimés. De son côté, le nouveau gouverneur Capagory, qui

refuse d'arbitrer les conflits entre gaullistes et pétainistes pour développer l'île, négocie avec Alfred Isautier qui est élu président de la chambre d'agriculture, Charles étant membre du conseil des notables. Au cours de l'immédiat après-guerre, caractérisé par une non-concurrence (pas d'exportation d'eaux de vie françaises), les Isautier développent leur production à Salazamay (Madagascar), le site étant abandonné rapidement en raison de complications administratives et d'émeutes. La départementalisation de la Réunion en mars 1946, qui fait de l'État le premier décideur de l'île, annonce le temps des bouleversements économiques. Les trois frères Isautier maîtrisent progressivement le secteur agricole (Henry est président du syndicat des exploitants agricoles puis du Crédit agricole), le secteur industriel et commercial (Charles est président du Syndicat des petites et moyennes entreprises et de la chambre de commerce) et la vie politique (Paul-Alfred est sénateur). Toute la famille joue un rôle dans le développement de l'île grâce à la Société pour le développement départemental de la Réunion, via la rédaction des Plans de développement et d'équipement des DOMS qui se traduisent par le développement de la production d'énergie, de l'industrie locale et du tourisme, et par la mise en place d'une économie de production. En 1949, à la faveur de la crise rhumière, la famille se tourne vers la construction, l'élevage (1960), le lait (1962, SICA-Lait), tout en impulsant les mutations du secteur sucrier (1974, GIE-Rhum donne naissance au rhum Charrette).

Dans sa communication sur « **Le familistère Godin dans les années 1930-1950, de l'Union coopérative au cartel** », **Jessica Dos Santos (université Charles de Gaulle Lille III)** rappelle tout d'abord les conditions de la fondation du familistère par Jean-Baptiste-André Godin, qui évolue progressivement au XX^e siècle vers de l'immobilisme social. Sous l'Occupation, le gérant de l'entreprise est René Rabaux, ingénieur des Arts et Métiers né au familistère, choisi pour sa fermeté vis-à-vis du mouvement de grève de 1929 et qui défend des idées corporatistes depuis son élection en 1933. Si l'accord de branche qu'il propose en 1934 est refusé par ses concurrents, il n'en multiplie pas moins les tentatives, proposant un contingentement de la production et une hausse simultanée des prix. J. Dos Santos souligne également le rôle de Maurice Olivier, président du Syndicat des fondeurs de France et fondateur du Comité central de l'organisation professionnelle (CCOP) et du mouvement des Jeunes patrons dont Rabaux est proche. Partisan de la Charte du travail dans laquelle il voit un exemple de syndicalisme constructif, ce dernier s'implique dans la vie politique, devient maire de Guise. Il considère également que réorganisation de l'économie est une occasion de mettre ses idées en pratique, comme l'atteste la création de l'Union des fabricants des appareils de chauffage et de cuisine domestique (UFACD) en janvier 1942 (100 adhérents en avril 1942, soit 100 % de la profession), dont M. Olivier est président. Si l'objectif à court terme est de défendre la profession sous l'Occupation et de répartir les commandes allemandes, le but de l'UFACD est l'organisation à long terme (une entente est prévue pour l'après-guerre), la promotion de la spécialisation et la modernisation de la profession (limitation du nombre de modèle non seulement pendant la guerre, mais aussi pour la suite) et d'améliorer la qualité pour l'exportation afin de se préparer à la concurrence internationale. Bref, il s'agit de préparer un corporatisme libéral reposant sur une profession disciplinée, moderne et compétitive, lorsque l'économie ne sera plus dirigée. L'après-guerre est sur ce point une désillusion.

De son côté, **Sylvain Champonnois (Université Paris Sorbonne Paris IV)** dresse le portrait de « **L'industrie aéronautique française de l'Occupation aux années 1960** », soulignant que la production n'est pas mise entre parenthèses de 1940 à 1944, mais qu'elle est perturbée. Il revient d'abord sur les nationalisations de 1936 dont les effets se font sentir en 1939-1940, car, bien que la production soit de meilleure qualité et que l'armée de l'air se modernise progressivement, on achète toujours américain. L'effort de guerre est tardif, insuffisant et l'armée de l'air est mise au banc des accusés après la défaite. L'Allemagne prend possession des avions français en 1940-1941 (500 appareils) alors que l'armée de l'air est divisée en deux camps : Vichy et l'armée de l'air d'armistice d'une part, les combattants des forces aériennes libres d'autre part,

appuyés par l'étranger et l'industrie américano-britannique. Dans le secteur de l'aéronautique, Vichy collabore pour des raisons socio-économiques (conserver une industrie de pointe, éviter l'hémorragie de main-d'œuvre avec le STO, équiper en appareils français l'armée de l'air d'armistice). En juillet 1941, un protocole de construction prévoit la fabrication sur deux ans d'appareils censés équiper également l'armée de l'air allemande (2 300 avions pour les Allemands et 5 300 moteurs, 1 100 avions pour Vichy et 2 600 moteurs). Les Français travaillent sous contrainte, la productivité n'est pas importante, la résistance se traduit par des actions de sabotage et, au bout de deux ans, 3 400 avions et 8 200 moteurs sont produits. Les Français effectuent également la réparation d'appareils allemands endommagés. Au final, le secteur est figé pendant quatre ans, il ne bénéficie pas des progrès allemands, anglais ou américains, mais dans la clandestinité, des travaux de recherche sont menés sur les moteurs à réaction. Le secteur souffre également des nombreux bombardements alliés. Après la guerre, on identifie un foisonnement de prototypes, l'industrie a survécu, mais elle est amoindrie, ayant perdu un tiers de ses moyens de production, les équipes techniques sont dispersées alors que des progrès techniques importants ont été accomplis à l'étranger. Pour rattraper le retard, le secteur s'appuie au départ sur les appareils allemands construits par la France et sur des réquisitions de chasseurs et de techniciens allemands. La société nationale SNECMA, créée en 1945, construit une famille prolifique de réacteurs. Enfin, l'auteur revient sur le parcours de Marce Bloch (Dassault).

Dans une communication très vivante, **Jean-Louis Loubet (université d'Évry Val d'Essonne)** évoque « **L'automobile de l'après-guerre** ». Il part de l'image du salon de l'Auto de la Libération, en 1946, qui présente la 4 CV Renault, ce qui attire une foule de visiteurs. En 1948, c'est au tour de la 2 CV et de la 203 Peugeot d'être les « stars » du salon. Sachant qu'il faut entre trois et cinq ans pour faire une automobile, il y a donc eu un travail sous l'Occupation, plus important que ce que l'on pourrait imaginer. Dès lors, on peut légitimement se demander ce qu'ont fait les constructeurs d'une façon informelle pendant les années d'occupation ? Pendant cette période, les trois constructeurs ont un regard qui n'est pas le même sur les recherches qui sont très surveillées. C'est chez Citroën que le regard est le plus clairvoyant, grâce au bureau d'études du 15^e arrondissement de Paris, où ont lieu des études clandestines relatives à l'amélioration de modèles existants et à la recherche d'innovations techniques (répartition de freinage notamment, préfigurant la « suspension » Citroën). La situation est plus compliquée chez Renault : une note de 1942 fait le point sur les nombreuses études en cours, sur toute une gamme d'automobiles allant des grosses aux petites cylindrées (dont la 4 CV). Chez Peugeot, le bureau d'études a une double complexité : géographique (Paris et Sochaux) et organisationnelle. Après la décision du comité d'organisation de l'automobile, annoncée par François Lehideux aux constructeurs en décembre 1943, de n'autoriser qu'un modèle principal et un modèle secondaire par marque, Citroën poursuit ses études, Peugeot les fusionne et Renault fait le « grand écart » (Louis Renault veut une grande voiture alors que ses ingénieurs décident de travailler sur une petite). L'auteur revient ensuite sur les évolutions techniques des bureaux d'études sous l'Occupation qui concernent : la structure (développement de la monocoque mise en série par Citroën en 1934, qui réduit le poids et donc le coût), l'architecture (généralisation de la traction avant qui entraîne un allègement de la voiture, recherches sur des solutions « tout à l'arrière » plus économiques, comme la 4CV) ou la carrosserie (aciers plus fins). Les recherches portent enfin sur les moteurs : l'allègement du poids permet des moteurs de moindre cylindrée ayant une plus faible consommation d'essence, mais les ingénieurs tentent aussi d'avoir des excellents rendements. C'est le cas de la 203 Peugeot, au moteur de 1,3 litre qui rivalise avec les performances de la traction avant 11 CV, tout en consommant 3 à 4 litres de moins. Ainsi, c'est pendant la guerre que l'on réfléchit, que l'on fait moins des découvertes que des mises au point et que l'on accomplit un grand pas vers la « voiture à la française », voiture à vivre qui se caractérise par un gros volume habitable.

De son côté, **Jean-François Grevet (université d'Artois, IUFM du Nord-Pas-de-Calais)** revient sur « **L'industrie du poids lourd, l'Occupation et le second XX^e siècle** ». La question

centrale de sa réflexion est de savoir s'il y a conscience de « penser l'après-guerre » chez les constructeurs pendant l'Occupation. De fait, le secteur prépare, dès le printemps 1940, la distribution du marché du camion après-guerre. Le baron Petiet, président de la commission consultative du comité d'organisation de l'automobile (COA), invite ses homologues à « consacrer tous les jours quelques minutes à penser l'après-guerre ». Jusqu'en 1942-1943, la perspective est celle d'une paix proche et d'un après-guerre dans le cadre d'une Europe « allemande ». Ainsi, dès octobre 1940, le COA œuvre à la définition de ses rapports avec l'occupant, mais aussi à la préparation de l'après-guerre, dans l'optique de « gagner la défaite » (F. Lehideux). Au premier rang des moyens envisagés à cet effet se trouve la nécessaire concentration du secteur. J.F. Grevet évoque les perspectives en ce sens chez Simca, en 1941, où l'on envisage des échanges de participations, projet qui échoue. Le COA connaît des turbulences à partir de 1942, car son rôle est contesté par les constructeurs. Lehideux va tenter de s'adapter devant ces contestations. Mais, en mars 1943, la Chambre syndicale est recomposée et les constructeurs bousculent le COA en demandant la préparation d'un programme de démarrage pour l'après-guerre. Ainsi, le COA a mis en place un certain nombre d'éléments (autodrome de Montlhéry, comités techniques, etc.) qui vont s'avérer utiles à la sortie du conflit. Au tout début des années 1950, dans un contexte de projets européens, on retrouve à la pointe des initiatives un certain nombre d'hommes de l'Occupation, parmi lesquels Lehideux qui, en 1951, propose un pool automobile européen.

La seconde journée du colloque débute par une communication de **Vincent Dray (université Paris XII)** consacrée à « **La triangulaire États-Unis, France, Allemagne : l'affrontement, l'influence et la convergence technologique (1940-1960)** ». S'intéressant aux conséquences de la guerre sur les impératifs de l'innovation industrielle, il souligne d'abord la longue histoire des échanges industriels et technologiques qui créent des liens de proximité technologiques aux effets majeurs. Il rappelle la continuité des influences technologiques depuis 1914, ainsi que de l'idée qu'il faut contrôler les filières technologiques pour contrôler les marchés de la technologie, ceux-ci étant au cœur de cette question de l'innovation qui correspond, à partir de la reconstruction, à une volonté de rattrapage industriel et technologique. La guerre a révélé les décalages technologiques entre la France, l'Allemagne et les États-Unis, et les a même accentués. Avant de proposer quelques exemples industriels, V. Dray opère un état des lieux, sur le long terme, du cadre des relations techniques. Les industriels français, tout comme l'administration, ont beaucoup plus conscience qu'on ne le dit des retards technologiques, et de nombreux équipements proviennent des États-Unis ou d'Allemagne (électricité, pétrole). Pourtant, au moment de l'entrée en guerre, la France est en plein processus d'acquisition technologique, qui est de fait freinée par la guerre, bien que les entreprises françaises, coupées des matériels américains, aient pu espérer un temps tirer parti de l'Occupation pour des acquisitions technologiques, en continuité avec les échanges bilatéraux préexistants. La modernisation engagée à la sortie de la guerre implique des choix technologiques nationaux et renforce la dépendance. Un exemple, parmi d'autres cités, montre comment la guerre a accéléré le processus d'intégration à l'international. Ainsi, quand les Allemands recommencent à construire une aviation civile, ils déploient leur production à partir de licences anglo-saxonnes, d'où une proposition française de coopération.

Thomas Zanetti (École nationale des travaux publics de l'État, Vaulx-en-Velin-Lyon) présente ensuite sa communication sur « **Michelin dans la guerre : brevet d'entreprise résistante et innovation technologique majeure** ». Il évoque tout d'abord les spécificités politiques de Michelin, entreprise présentée comme « résistante », mais dont les dirigeants étaient mêlés avant-guerre à la Cagoule (1937). Il s'interroge quant à la possibilité d'identifier une continuité, une cohérence dans la trajectoire de la firme malgré trois ruptures : économique et financière avec la crise de 1929, politique avec l'Occupation, sociale et urbaine avec le déclin du paternalisme. Dans un premier temps, l'auteur fait le portrait d'une entreprise touchée, avant-guerre, par la crise de 1929. Les effectifs passent de 18 000 à 9 000 salariés de 1929 à 1936, en raison de la chute du volume de production et de l'accroissement de la productivité obtenu grâce à

la rationalisation et à la méthode Taylor. Il souligne également la diversification des fabrications, l'accroissement de l'effort de recherche (les innovations nombreuses donnent naissance à de nouveaux modèles de pneumatiques) et la stratégie de déconcentration géographique de la production (le manufacturier affirme son caractère international), sans parler de la prise de contrôle de Citroën, principal client de Michelin avant 1934. Parallèlement, la ville de Clermont-Ferrand passe de la fierté caoutchoutière à la peur de la mono-industrie, à la faveur d'un pic de chômage conséquence des licenciements. Au niveau politique, le comportement de l'entreprise est ambigu : au patriotisme de la Première Guerre mondiale succède la critique d'un État interventionniste. Cette époque d'avant-guerre marque l'apogée du système paternaliste destiné à pallier les déficits du territoire dans un premier temps, mais aussi à contrôler le processus de reproduction de la force de travail (exemple de la Cité de la plaine qui compte 6 000 habitants et couvre 40 hectares). Michelin tend ici à se substituer aux pouvoirs publics. À la fin des années 1930, l'entreprise a effacé les effets de la crise de 1929 ; les perspectives économiques sont bonnes. Les mois précédents le conflit mondial correspondent à un élan productif (10 000 salariés à Clermont). Le décès du fondateur Édouard Michelin en août 1940 coïncide avec les premières pénuries et le déclin de la production. L'auteur poursuit sur la période de la guerre au cours de laquelle l'entreprise engage des tractations avec l'occupant pour des matières premières, avant d'utiliser les produits en provenance de son usine turinoise. Le caoutchouc devient rare, les négociations se déplacent vers le buna, caoutchouc synthétique. Michelin refuse la proposition allemande de matières de substitution en échange de participations dans les filiales internationales. La gérance de Michelin reste ferme face aux autorités de Vichy : faisant le pari que l'Allemagne sortira perdante du conflit, le gérant Robert Puiseux refuse tout accord concernant des prises de participation allemandes dans les filiales belges ou hollandaises du groupe. Toutefois, la majeure partie de la production est destinée à l'Allemagne. Cette absence de coopération se traduit par une baisse de livraison des matières premières, même si les Allemands ménagent Michelin en raison de son potentiel de production au caractère stratégique évident. Parallèlement, les essais et l'innovation se poursuivent discrètement. Plusieurs stratégies sont utilisées pour ne pas céder aux demandes allemandes : délais longs pour les pneus d'avions, retards justifiés par le manque de main-d'œuvre, sabotage de pneus pour canons de la Wehrmacht. En 1943, R. Puiseux torpille un projet d'Union européenne du caoutchouc. Enfin, l'engagement dans la Résistance de plusieurs membres de la famille couronne l'image d'une « entreprise résistante ». Ce rapport de force favorable à Michelin pendant la guerre s'explique par le rapport de force dans cette branche : Michelin est forte, l'industrie allemande est faible. La puissance économique permet une résistance économique et peut être une résistance politique des dirigeants. À la Libération, si l'entreprise est auréolée du titre d'entreprise résistante, l'usine est endommagée et le réseau commercial en sommeil. Michelin cherche à retrouver sa position malgré le contrôle des prix et la nécessité de satisfaire les commandes alliées avant les commandes civiles. En avril 1946, toute trace du séisme a disparu. L'entreprise a tiré de l'inactivité forcée un gros héritage technique et l'avancée que constitue la technologie radiale se concrétise par la sortie du pneu X en 1948. De plus, le système social n'a pas été remis en cause, même si la Libération est favorable aux syndicats et à l'État-Providence. Michelin rassemble sa communauté en grande partie grâce à la célébration de ses héros de guerre, tandis que la direction contribue à la constitution d'une mémoire collective. Les œuvres sociales sont intactes et ont été réaffirmées pendant l'Occupation. L'instauration des comités d'entreprises (droit de gestion et de contrôle des œuvres sociales) se traduit par une perte progressive du contrôle de Michelin sur les œuvres sociales et une « guerre des œuvres » débouche sur l'accord de 1970. Enfin, l'auteur souligne la continuité dans la recherche de l'innovation, le maintien du secret industriel et de la croissance malgré des événements potentiellement déstabilisants (guerre, mort du fondateur, délitement du système paternaliste, etc.).

De son côté, **Laure Quennouëlle-Corre (CNRS-IDHE, université Paris I Panthéon-Sorbonne)** démonte le fonctionnement des institutions boursières (« **Les institutions boursières,**

l'Occupation et le second XX^e siècle »). Elle dresse d'abord un état des lieux avant la Deuxième Guerre mondiale en rappelant le monopole de la corporation des agents de change sur le marché de la bourse depuis 1816, qui, à l'image des notaires sur le marché des valeurs immobilières, est réglementé par un *numerus clausus* fixé par les Finances et géré par la Chambre syndicale des agents de change. Il existe une grande solidarité entre ces officiers ministériels via un fonds de solidarité. Parallèlement, face au besoin financier de la Deuxième industrialisation, un marché libre des coulissiers s'est développé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, battant en brèche le monopole des agents : les 47 % des coulissiers d'origine juive allemande donnent à la place de Paris sa dimension européenne. La Première Guerre mondiale porte un coup au marché libre : si, en 1914, les étrangers ont interdiction d'exercer (coulissiers allemands ou autrichiens sont touchés), en 1916, interdiction est faite de coter des valeurs étrangères, au parquet comme à la coulisse, sans autorisation des Finances. Dans l'entre-deux-guerres, des réformes techniques sont engagées (Maurice Petsche, 1930) pour rendre le marché en valeurs plus sûr. Ces banquiers en valeurs restent une association de banquiers, une sorte de lubrifiant pour le système. Ce contexte étant posé, l'auteur revient sur les trois coups durs portés aux banquiers en valeurs par Vichy. Alors qu'en 1940 le volume d'activité s'effondre, la bourse officielle est réouverte, tout en restant fermée pour les valeurs étrangères jusqu'en 1949. Parallèlement, le marché à terme est interdit (le marché en banque n'est pas réouvert avant 1942, car les Allemands se méfient d'un marché à terme spéculatif) ; les banquiers en valeurs ont le droit de tenir un commerce de valeurs, mais pas de bourse, et forment un marché « noir » non réglementé, alors que le marché officiel est lui sous le coup de mesures dirigistes destinées à limiter la hausse des cours. Parallèlement, l'aryanisation des maisons de banque est mise en œuvre : 46 maisons sur 90 sont touchées (contre 4 charges israélites sur 70 pour les agents de change), entraînant une perte de capital humain et de savoir-faire. En 1942, la réforme du marché en banque crée le Comité des bourses de valeurs (ancêtre de la COB et de l'AMF) qui matérialise la professionnalisation de la tutelle. Les banquiers en valeurs deviennent des courtiers en valeurs qui ont un monopole de droit sur toutes les valeurs non inscrites au parquet. Mais ils n'ont plus le droit de faire la profession de banquier et ont un *numerus clausus* de 40 (46 en 1945), soit une division par deux du nombre d'intermédiaires. Ainsi, la réorganisation de ce marché converge avec l'aryanisation en cours. Après-guerre, la loi de 1942 est validée, malgré les revendications des gérants israélites qui veulent en faire partie et accusent leurs collègues d'avoir pillé leur clientèle et leurs secrets. Chez les agents de change, alors que les quatre charges israélites sont restituées, leur nombre total passe de 70 en 1914 à 68 en 1957. On assiste ainsi à la mort lente des courtiers, déclin d'autant plus inexorable que le double monopole ne fonctionne pas, malgré plusieurs améliorations techniques concernant le fonctionnement du second marché. En 1961, tout ceci aboutit à la fusion des deux marchés, ce qui réjouit les courtiers en valeurs, jusque-là très opposés aux évolutions. Finalement, Vichy a été un accélérateur du processus engagé depuis 1914 visant à organiser la profession financière en France, mais non un aboutissement, car le double monopole perdure jusqu'en 1961 et le monopole des agents de change dure jusqu'à la fin du XX^e siècle.

David Le Bris (université Paris Sorbonne IV, Centre Roland Mousnier) étudie « Les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale sur la bourse en France » grâce à une nouvelle base de données à long terme de la bourse française et un nouvel indice de performance. Il s'appuie en effet sur une base de données qu'il a créée des 40 premières valeurs boursières sur le long terme (soit une reconstitution du CAC 40 avant sa création en 1988). On y perçoit une hausse continue du marché jusqu'en janvier 1943, à relativiser cependant en raison de la très forte hausse de l'or et des valeurs réelles, résultat de l'importante création monétaire du fait de la guerre. On constate ensuite une très forte perte en valeur réelle pour les valeurs françaises (de l'indice 100 à 12) et les emprunts d'État (de l'indice 100 à 5), tandis que dans le même temps, l'or progresse (indice 100 à 120). Au total, au début des années 1950, il s'agit d'un recul de plus de 90 % depuis 1939. Un autre impact fort est celui des nationalisations (services publics, mais aussi secteur financier et charbonnier) qui concerne 28 % de la capitalisation de l'avant-guerre, avec des

actionnaires qui ont dû être indemnisés. Une grande partie de l'épargne dégagée disparaît avec l'inflation. Il faut attendre 1960 pour retrouver la valeur des dividendes. Mais les valeurs françaises restent très en retrait des grandes valeurs internationales. Ainsi, dans le secteur pétrolier – qui a remplacé en bourse le secteur charbonnier – en 1955, Esso France, qui est la première valeur nationale, est à un niveau dix fois moindre que Exxon qui, de son côté, accumule des bénéfices énormes en comparaison avec ses homologues français.

Pour clore la matinée, **Michel Margairaz (université Paris I Panthéon Sorbonne, IDHE)**, dresse un bilan quant à « **La place de l'occupation dans les mutations, à court ou plus long terme, du secteur financier public et privé** ». Il revient sur les structures et l'organisation du système bancaire et financier, ses modifications, sa durée de vie et conditions de sortie, ses hommes et ses pratiques. Les banques sont nationalisées par la loi de décembre 1945, mais Vichy avait déjà mis en place un système de contrôle, et ces deux éléments s'additionnent pour renforcer la transformation du secteur bancaire dans l'après-guerre. Avant la guerre, le secteur des banques est totalement libre, à l'exception de ce qui concerne la monnaie, dont le sort est réglé en 1936 par le nouveau statut de la Banque de France. Pourtant, il existe une résistance farouche des milieux bancaires à toute intrusion, tant en ce qui concerne la définition du métier (tout le monde peut devenir banquier) que sur un contrôle éventuel. En 1941 est mis en place un comité « permanent » dans la création est également justifiée par les banquiers. Mais ceux-ci opèrent une auto-organisation de la profession. Une des nouveautés permises par ce comité est l'établissement de statistiques. Avec la Libération, on a commencé à « sortir de Vichy » par les pratiques autant que par les textes, en jouant à la fois sur les structures, les hommes et les pratiques. En 1945 est créé le Conseil national du crédit : ce n'est donc plus la profession qui s'organise elle-même, mais le ministère des Finances qui en prend le contrôle. Cela crée une banque cartellisée, sans concurrence. Pour ce qui relève des hommes, il y a globalement peu d'épuration, même si symboliquement il existe des épurations subtiles. Enfin, en ce qui concerne les pratiques, on réinvente l'économie contrôlée, car, à la faveur de la croissance, on croit aux établissements spécialisés par marché. C'est l'entrée dans un système financier, résultat d'un choix plus que d'une nécessité. Cette entrée s'opère sans opposition, car il faut faire vivre tout simplement le système. À partir des années 1960 émergent des critiques virulentes sur ce système hérité de la guerre. Ceci conduit aux multiples tentatives de réformes de Michel Debré, en 1966-1967, pour redonner vie aux marchés financiers. Mais, avec la crise de 1971, Valéry Giscard d'Estaing enterre tout jusqu'aux années 1980.

L'après-midi débute par une communication de **Daniel Lefeuvre (université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, IDHE)** sur « **la Deuxième Guerre mondiale, tournant majeur pour l'industrialisation de l'Algérie** », tant dans les politiques économiques à l'égard de l'Algérie que dans les pratiques des entreprises. Si cette question est évoquée, dès les années 1930, comme un épouvantail pour obtenir des frets et un abaissement des coûts, c'est bel et bien la période de Vichy qui voit l'installation sur place d'industries. L'auteur revient dans un premier temps sur les contraintes nées de la guerre et de la défaite (court, moyen et long termes) qui sont loin de s'effacer après le débarquement de 1942, puis la Libération de la métropole. C'est parce qu'elles se perpétuent qu'on peut dessiner des éléments de continuité de la période de Vichy jusqu'en 1958. On assiste à la mise en œuvre de programmes d'industrialisation où les entreprises jouent un rôle essentiel : c'est dès ce moment-là qu'une politique néocoloniale se met en place. Née de la guerre, celle-ci est poursuivie ensuite dans des cadres rénovés pour maintenir la souveraineté française menacée par d'autres puissances étrangères ou par les mouvements d'indépendances. Alors que, avec la guerre, les produits manufacturés n'arrivent plus de la métropole, le pouvoir politique doit s'assurer la fidélité des populations en leur assurant un minimum de ravitaillement. Il faut maintenir l'Algérie sous dépendance française dans la perspective d'une victoire allemande finale et assurer cette dépendance en répondant par la création de richesses et d'emplois à l'explosion démographique algérienne. En 1941, le trafic représente 17 % de celui de 1938 ; on

manque alors de tout en Algérie et cette pénurie a des conséquences politiques dans la mesure où la défaite avait déjà fragilisé les positions françaises (on craint que les populations ne regardent vers l'Allemagne, l'Italie ou du côté des mouvements nationalistes). Cette analyse n'est pas seulement le fait de technocrates, mais elle est aussi celle d'entreprises comme Saint-Gobain ou de milieux d'affaires qui s'intéressent aux colonies. Ainsi, l'administration vichyste va favoriser les activités de substitution pour les besoins non satisfaits sur la base de ressources locales. À moyen terme, il faut également préparer l'avenir, mais lequel ? La vision défendue par l'amiral Darlan et ses successeurs est celle d'une industrialisation dans le cadre d'une Europe allemande : les territoires d'Afrique du Nord doivent être un outil de négociation dans les futurs traités. À long terme, certains représentants de l'administration sont quand même frappés par la misère des populations et veulent mettre en place une politique volontariste d'équipement. Des conférences mensuelles nord-africaines aboutissent au plan d'industrialisation du 2 juillet 1941 qui retient deux orientations : le recours à des industriels métropolitains majeurs dans leurs branches respectives et disposant d'un outillage sous-employé en métropole pouvant être acheminé en Algérie, le rôle de l'État qui doit compenser les handicaps naturels de l'essor de l'industrie en Algérie (l'insuffisance et coût de l'énergie) par la création de lotissements industriels. Ce plan se traduit par la prise de contact avec un certain nombre d'industriels (Lesieur, Saint-Gobain, Lafarge) qui acceptent d'installer des unités de production, d'acheminer des matériels et d'ouvrir des chantiers. Tout s'arrête provisoirement en 1942. Faisant le constat de la faible ou de la non-rentabilité de leurs investissements, à la Libération le pari est désormais celui de l'agriculture. Tout change à nouveau en 1956 avec l'intensification de la guerre et la contrainte démographique qui conduisent les dirigeants du front républicain à penser que la misère est le terreau du nationalisme. Il faut donc proposer des emplois, d'où la reprise d'une politique volontariste et des perspectives de développement décennal industriel de l'Algérie dans le plan de Constantine du général de Gaulle. Il y aurait donc une continuité entre Vichy et de Gaulle ?

De son côté, **Marie-Christine Touchelay (lycée Ducharnoy-Guadeloupe)** décrit le lent effacement des traces de la guerre en Guadeloupe (« **De la départementalisation aux fermetures d'usines** »). Elle présente d'abord un certain nombre d'entreprises ayant leur siège en métropole, telles que les Sucreries d'outre-mer qui détiennent les usines Marquisat et Bonne-Mère, la société des usines de Beauport (Bordeaux), la Société agricole de la Pointe-à-Pitre, entreprises qui contrôlent la quasi-totalité du commerce du sucre et du rhum. Avant 1943, les entrepreneurs adhèrent à un régime de Vichy qui, via le gouverneur, met la population au travail et permet la poursuite de la production du sucre. En raison du blocus qui risque de rompre la paix sociale, c'est le gouverneur et la Banque de Guadeloupe qui achètent le sucre et constituent des stocks. En juillet 1943 quand, après la Guyane, la Guadeloupe se rallie au gouvernement provisoire, le nouveau régime tend la main aux entrepreneurs pour maintenir cette paix sociale. La vie quotidienne, qui devient très difficile, se traduit par le pillage répété des maisons des directeurs d'usines. En 1946, alors que la loi de la départementalisation est présentée à la population comme censée lutter contre l'enrichissement des entrepreneurs pendant la guerre, les ouvriers désertent les champs de canne et ne travaillent plus, révélant que l'île ne peut se passer d'une paix sociale que seuls les entrepreneurs sont capables de construire. Enfin, l'auteur rappelle que, jusque dans les années 1960, date à laquelle des plans des modernisations sont mis en œuvre, la misère est importante (l'espérance de vie est de 37 ans) et que la seule création possible de richesse est le sucre et le rhum. À cette date, les entreprises diversifient leurs activités, dans le tourisme notamment, afin de pallier la fermeture d'usines et de maintenir l'emploi. Au final, si, de 1943 à 1946, les entrepreneurs sont mis sur la sellette, ils sont ensuite intégrés à nouveau jusqu'en 1953, avant qu'un lent processus de fermeture des usines ne s'engage jusque dans les années 1980. Les traces de la guerre se manifestent par des marques physiques sur le territoire : les directeurs d'usines deviennent des lotisseurs au fur et à mesure que les usines ferment. L'État diversifie et utilise les côtes pour ouvrir de grands hôtels à touristes, utilisant les terres possédées par les

entrepreneurs. Les sociétés qui possèdent aujourd'hui ces usines à touristes sont les descendants des patrons d'usines à sucre.

Dans la troisième communication de l'après-midi, **Marc Perrenoud (Académie suisse des sciences humaines, Documents diplomatiques suisses)** étudie « **Les effets et les conséquences de la guerre sur les relations économiques franco-suisses** ». Il revient, dans un premier temps, sur la période de la guerre et invite à dépasser le cliché d'une France qui souffre et d'une Suisse qui profite. En effet, les années 1930 ont vu se développer un double mouvement, de mondialisation (la banque suisse est de plus en plus présente, elle importe des capitaux français aux États-Unis en 1940, bloqués en 1941) et d'« helvétisation » de la place financière helvétique (détachement vis-à-vis de l'Allemagne afin de fournir différentes prestations aux belligérants tout en respectant les intérêts économiques suisses). Parallèlement, les décideurs suisses, désireux d'éviter toute répétition de ce qui s'est passé pendant la Première Guerre mondiale (profits de guerre, inflation, énormes troubles sociaux, crise économique d'après-guerre) mettent en place une organisation de l'économie de guerre chargée de gérer les secteurs économiques. À la fin du conflit, dans un contexte de stabilité économique politique et monétaire, la Suisse est relativement isolée (on lui reproche d'avoir été trop proche de l'Axe), mais elle utilise l'arme financière, des prestations industrielles sur des produits de niche (machines-outils) et fait preuve d'attentisme. De leur côté, les milieux d'affaires suisses se sont posés rapidement la question de l'après-guerre : possibilité de commander des machines livrées à la fin de la guerre, création d'un Comité pour la reconstruction de la France dévastée, en 1943. En 1945-1946, malgré la confiscation des profits illicites de 114 Suisses (avec la figure de Jean-Marcel Aubert connu pour son rôle dans l'aryanisation des galeries Lafayette, impliqué dans la production de remorques lourdes et de camions), les relations commerciales reprennent rapidement. Dès mars 1945, le gouvernement suisse accorde un crédit de 300 millions de francs suisses pour relancer les exportations vers la France, permettant ainsi à l'industrie suisse de participer à la Reconstruction et de bénéficier des taux de croissance français qui dépassent bientôt ceux de la Suisse dans les années 1960. L'auteur revient également sur le sort des entreprises suisses, fleurons de l'aluminium ou de la chimie, situées dans la zone d'occupation française en Allemagne : une Association des entreprises suisses en Allemagne du Sud est créée afin de préserver leurs intérêts, de jouer sur les rivalités entre les vainqueurs pour obtenir un statut favorable. Il aborde aussi le problème des intérêts suisses touchés par les nationalisations (le fait que la France ait besoin de crédits au même moment permet à la Suisse d'avoir des indemnités intéressantes). Parallèlement, il y a une demande importante dans l'immédiat après-guerre et un besoin de main-d'œuvre dans les usines suisses qui n'est pas sans poser des problèmes sociaux. En ce qui concerne l'évolution des entreprises suisses en France, la Chambre de commerce suisse en France compte 7 500 membres en 1946, 3 500 en 1963. Enfin, en matière de relations financières, l'importance des capitaux suisses en France est énorme, même Vichy en était conscient, et l'idée de récupérer ces capitaux intéresse : les Douanes françaises essayent de piéger certains banquiers suisses qui protestent contre ces atteintes à la souveraineté helvétique jusqu'en 1955. Le secret bancaire est finalement consolidé et ne se heurte plus à l'hostilité systématique des autorités françaises : les dirigeants français souhaitent d'autant plus son maintien que la France est le pays qui reçoit le plus de capitaux suisses. Ainsi, la Suisse a certes profité de la guerre, elle a échappé aux destructions et les milieux patronaux ont été pragmatiques et opportunistes afin de ne pas s'engager définitivement dans l'un des deux camps, mais deux problèmes se posent après la guerre : la stagnation technique et le ralentissement de la croissance dans les années 1960.

Jean Laloum (CNRS, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités) propose ensuite une plongée dans la micro-histoire en étudiant « **La rue des Rosiers des années 1920 aux années 1950, lieu emblématique de l'immigration juive à Paris, au cœur du *Pletzl*** ». Il a tout d'abord étudié très précisément les différentes activités commerciales représentées dans cette rue, à partir des quelque 90 fiches d'aryanisation économique établies sous l'Occupation par les services du Commissariat

général aux questions juives. Les métiers de bouche dominant avec 38 représentants, dont les fameux fabricants de pain azyne Rosinski Frères, installés depuis 1929 dans le quartier. On trouve également une quarantaine de toutes petites entreprises artisanales, la plupart en appartement, tailleurs, brocanteurs, chapeliers et casquettiers, des migrants venus d'Europe d'Europe centrale et orientale et présents pour l'essentiel, depuis l'entre-deux-guerres. La répartition sociale est tranchée. La rue comprend deux parties bien distinctes : un tronçon étroit et sinueux, peuplé et essentiellement « juif » et une partie plus large et rectiligne, de caractère plus « bourgeois ». J. Laloum évoque aussi le fonctionnement de cette microsociété établie au cœur du *Pletzl* (en yiddish la « petite place »). Un de ses défis majeurs est celui de la langue qu'il s'agit d'appriivoiser : ceci passe d'abord par la translittération du yiddish en alphabet latin, puis par l'apprentissage et l'usage du français (évolution que montrent aussi les enseignes). Sous l'Occupation, cette communauté subit de plein fouet les mesures d'exclusion et d'internement. Avec plus de 220 déportés parmi lesquels de très nombreux enfants, le bilan de la déportation en est particulièrement saisissant. Si certains de ces immigrants adoptèrent une attitude légitimiste vis-à-vis du gouvernement de Vichy, d'autres au contraire se levèrent contre l'occupant : les plaques commémoratives de résistants apposées dans la rue en portent encore aujourd'hui témoignage. Après la Libération, les quelques rares rescapés et ceux qui parvinrent à se mettre à l'abri reprirent leur activité. Très tôt, ils furent témoins de l'arrivée rue des Rosiers de nouveaux commerçants – pour partie Juifs comme eux –, mais d'horizons différents. À nouveau, allait se reformer non pas un ghetto – ce que la rue et le quartier ne furent jamais –, mais ce lieu privilégié d'échanges communautaires.

Cédric Perrin (université de Tours, IDHE) revient ensuite sur « **Le rôle de Vichy et le poids de la Deuxième Guerre mondiale dans les transformations du secteur de l'artisanat dans les années 1950-1960** », identifiant l'existence d'un cycle démographique des années 1940 aux années 1960. À la fin des années 1940, la France compte un million d'artisans, l'abrogation du décret de 1939 ayant abouti à la naissance d'entreprises champignons. Dans ce monde trop plein, les disparitions d'entreprises artisanales deviennent plus nombreuses que les créations à partir de 1949 et, en 1958, l'artisanat a perdu 16,5 % de ses entreprises par rapport à 1948. En effet, alors que ce tissu de petites entreprises individuelles (et non familiales) a besoin de se renouveler en raison de son caractère non transmissible, dans les années 1960, l'artisanat n'a pas d'attrait suffisant en raison d'une progression moins rapide de ses revenus que celui d'autres catégories sociales ou de la création de la Sécurité sociale dans laquelle les artisans se sentent marginalisés. Alors que le nombre de défaillances, qui bondit dans les années 1950, traduit un pic de mortalité infantile (les entreprises les plus jeunes, créées pendant la guerre ou à la Libération disparaissent), il est possible d'identifier trois groupes distincts : le bâtiment continue à se développer, ignorant la crise ; des entreprises en déclin continu comme les industries textiles, le cuir, etc. et des entreprises de secteurs déclinants dans les années 1950 qui se redressent dans les années 1960, comme la mécanique, la coiffure, l'automobile. Dans un premier temps, l'auteur revient sur les années de guerre qui sont à la source de cette crise. Si le décret du 9 septembre 1939, qui instaure un arsenal de contrôle malthusien et protectionniste, limite la croissance d'un secteur qui a débuté dès la fin des années 1930, le contexte de la guerre (mobilisés-prisonniers non radiés, contrôle des inscriptions permettant de contrôler la concurrence) conduit les préfets à accepter pratiquement toutes les demandes d'installations nouvelles à partir de 1942. On assiste ainsi à l'arrivée de nouvelles catégories sociales dans le secteur de l'artisanat pendant la guerre, mais ces installations se font sans moyens, car elles sont le fait de personnes peu ou pas attachées au secteur, prêtes à le quitter la guerre finie. L'après-guerre se caractérise par la conservation des structures administratives (le service de l'artisanat au ministère de l'Industrie est une création de Vichy) et par des redéfinitions successives des politiques de l'artisanat sous les IV^e et V^e Républiques. Si entre 1944-1948, la République montre sa volonté d'avoir une politique artisanale en développant le crédit à l'artisanat, la période 1948-1956 est celle d'un abandon, alors que, après cette date, l'artisanat est intégré dans le Plan ; ses besoins sont mieux connus et mieux considérés et le crédit artisanal repart à la hausse.

Dans une ultime communication, **Fabrice Grenard (IEP de Paris)** étudie « **L'Occupation comme accélérateur de la modernisation des pratiques commerciales en France** ». Il retient notamment les exemples de facturation des prix, d'affichage des prix et de tenue des registres d'achat et de vente, au niveau du commerce de détail, qui sont le corollaire de la réglementation des prix : c'est parce qu'on réglemente les prix qu'il faut les afficher pour pouvoir les contrôler. Au milieu des années 1930, la France connaît un grand retard sur le plan commercial par rapport aux autres pays industrialisés, en raison du maintien de formes traditionnelles d'approvisionnement (marchés de villages où les règles du marché n'existent pas), de l'existence de très nombreux marchands ambulants (100 000 en France en 1931) totalement incontrôlables, et de très nombreux commerçants de détail. Seul domaine de progrès : la répression des fraudes, dans la foulée de la loi de 1905 (40 règlements sont introduits pour tous les secteurs quant à la qualité des produits, les infractions peuvent aller jusqu'à 2 ans de prison et 10 000 francs d'amende). Le Front populaire, en août 1936, adopte une loi tendant à réprimer la hausse abusive des prix (éviter qu'on répercute sur les prix de vente la hausse des charges sociales) et une réglementation des prix est prévue, assurée par un comité des prix. Ces mesures sont reprises dans la loi du 12 novembre 1938 sur la préparation de la nation en temps de guerre, car il s'agit d'éviter l'inflation. Cette loi rend obligatoire, pour tous les commerces, la facturation et la publicité des prix. Le décret-loi du 9 septembre 1939 qui bloque le prix à la date du 1^{er} septembre n'est pas synonyme de rupture au niveau des pratiques, car les mesures ne sont pas appliquées par les commerçants et les comités de surveillances animés par des bénévoles fonctionnent mal. Il faudrait donc un service de contrôle professionnel et efficace. Paul Reynaud, qui veut renforcer les restrictions et les contrôles au printemps 1940, prévoit par un décret du 20 mai la création d'un service de contrôle spécialisé, décret jamais appliqué... L'affaire est reprise par Vichy dans le contexte de délabrement complet de la France, car la maîtrise de l'inflation est prioritaire. Le texte de base est la Charte des prix du 21 octobre 1940 qui reprend, en la codifiant, toute la législation qui existait jusque-là et définit différentes infractions, telles que le délit de majoration illicite. La Charte renforce l'idée que la facturation comme la publicité des prix sont obligatoires (le consommateur peut être également un délateur s'il constate que le prix pratiqué n'est pas le prix légal). Pour appliquer cette législation, Vichy reprend l'idée de Paul Reynaud d'un service de contrôle spécialisé animé par des enquêteurs bien formés (anciens agents des douanes). Le contexte d'adoption de cette loi fait que, loin d'apparaître comme un outil de modernisation, elle est vécue par les commerçants comme une mesure dirigiste supplémentaire et suscite une contestation généralisée dans le monde du petit commerce. À la Libération, l'ordonnance du 19 août 1944 invalide tous les textes pris depuis 1940, à l'exception de certaines mesures comme la Charte des prix. Or les tribunaux ont de plus en plus de mal à faire état de ce texte devant les délinquants, car c'est une loi de Vichy. Un nouveau texte est donc adopté : deux ordonnances de 1945 abrogent et remplacent la Charte des prix, mais rien ne change au niveau des règles. Ainsi, si l'État échoue à imposer la rationalisation des pratiques commerciales dans les années 1940, c'est le marché lui-même, dans les années 1950, marquées par la progression de nouvelles formes de distribution, qui impose de nouvelles règles : à partir du moment où les consommateurs voient des prix affichés dans la grande distribution, ils en sont demandeurs chez les petits commerçants.

Le colloque se termine, avant un cocktail de clôture, par un rapide bilan de l'activité du GDR pendant huit ans et de ses apports considérables sans pouvoir prétendre avoir épuisé le sujet, dressé par ses trois « pères fondateurs » (Dominique Barjot, Patrick Fridenson et Michel Margairaz) et deux principaux animateurs (Hervé Joly et Philippe Verheyde).